



SYNDICAT FRANCIEN
COMMUNICATION
CONSEIL CULTURE

La Poste Courrier : Indemnité de Remplacement

**Facteurs – Facteurs Polyvalents –
Facteurs de Cycle –
Facteurs Services Experts**

**« Exigez votre Indemnité
de remplacement ! »**



**La CFDT s'est
battue pour
obtenir cette
indemnité de
remplacement
et l'inscrire
dans un accord.**



Bulletin d'adhésion

**Contactez
la CFDT si vous
êtes éligibles et
que vous ne la
percevez pas.**

Indemnité de remplacement

Tous les jours sur l'ensemble de la DEX, la CFDT est contrainte d'intervenir pour que les collègues éligibles à l'indemnité de remplacement. **Petit rappel :**

Facteurs –rices polyvalents 1.2/1.3 :

Le montant est de 7€ Brut par jour de remplacement.

Facteurs –rices Services Expert 2.1 :

Le montant est de 7€ Brut par jour de remplacement lorsqu'ils remplacent en dehors de leur site.

Facteurs –rices Services Expert 2.2/2.3 :

Le montant est de 10€ Brut par jour de remplacement lorsqu'ils remplacent en dehors de leur établissement.

Cette prime équivaut en moyenne à 150 euros par mois.

Promotions 1.2 vers 1.3

Facteurs –rices polyvalents 1.2 :

Ils remplacent sur les positions de travail d'une équipe (au moins 6 QL), et par exception 2 équipes (si <moins ou égal à 12 QL), avec un maximum de 12 tournées à remplacer.

Facteurs –rices polyvalents 1.3 :

Ils remplacent sur les positions de travail d'au moins 2 équipes, avec un maximum de 20 QL à remplacer.

**De nouvelles vagues de promotions 1.3 sont en cours.
Tous les facteurs ayant 2 ans d'ancienneté sont éligibles.
Les facteurs polyvalents qui remplacent sur plus de 12 QL
doivent être validés 1.3.**

**Les inscriptions aux RAP se font en ligne sur IPRIMO,
pensez à joindre votre CV et votre lettre de motivation !**



**FAITES VALOIR VOS DROITS
En cas de besoin,
Contactez vos représentants CFDT !**

